

# L'Islam social au Maghreb d'antan

par A.B.

## 1) L'Islam et l'hospitalité tribale

Des centres d'accueil, épargnés à travers le pays musulman (le Maroc en l'occurrence), donnaient l'hospitalité aux vagabonds et aux voyageurs de passage ; depuis le temps des Mérinides, les Sultans n'ont cessé de multiplier les asiles et les auberges publiques, jusqu'aux coins les plus reculés de la campagne. Grâce aussi à l'hospitalité privée, dont les Marocains se faisaient et se font toujours un point d'honneur, jamais personne, même les étrangers, ne pouvait se sentir une gêne quelconque.

“La mission scientifique du Maroc” décrit, entre autres, l'hospitalité chez Oulad Hariz dans ces termes : “L'hospitalité est très large. Dans chaque douar, se trouve la djemaâ où tout voyageur musulman est assuré de trouver le gîte et la nourriture...” (Villes et Tribus du Maroc - Casablanca et les Chaouïa, t. II, p. 101).

“Visitez une Zaouïa du bled, vous serez étonnés de la somme de bienfaits qu'elle dispense, en tant que refuge et gîte d'étape pour voyageurs, en tant qu'asile pour vieux et éclopés” (Propos d'un vieux marocain, p. 127).

Les chapelles et mosquées (du Rif) servent d'hôtellerie aux étrangers et aux étudiants qui y reçoivent une hospitalité aussi gratuite qu'agréable (Mouliéras, le Maroc inconnu T. I p. 56). L'hospitalité, donnée dans chaque mosquée, est considérée comme un devoir sacré par tous les habitants du Maroc (p. 62)

“Il faut voir avec quel empressement, avec quelle loyauté scrupuleuse, le capitaliste marocain s'acquitte de l'aumône légale, c'est à dire de la dîme de ses revenus qu'il distribue lui-même aux pauvres, sans l'intervention de l'Etat, sa conscience et son Dieu étant seuls juges. Avec cette liberalité continue, avec cette charité obligatoire envers tous les miséables, avec cette hospitalité accordée à tous les étran-

gers, les bureaux de bienfaisance, les maisons de santé de notre monde moderne n'ont plus de raison d'être que la lutte implacable des classes qui menace gravement notre vieille Europe (Mouliéras T. II p. 195).

## 2) Assistance sociale

“Parlant des Djebala qui ne diffèrent guère des autres régions du Bled marocain, dit mouliéra : “la reïba, c'est l'autorisation de suivre des leçons et la faveur d'être nourri et logé gratuitement dans le temple, avec les autres écoliers (le Maroc Inconnu T. II p. 9) ; logement, nourriture, enseignement, vêtements, tout est gratuit dans les mosquées (p. 9). Les mosquées sont de “véritables hôtelleries, bourrées de provisions de toutes sortes. Chaque mosquée Djebalienne comprend plusieurs chambres pour les hôtes et les écoliers étrangers, deux ou trois salles d'école. (p. 17) dans certaines tribus de Djebala, comme Lekhmas , les trois quarts des habitants savent lire et écrire ; les ignorants sont la minorité (p. 113).

On pourrait objecter que de telles méthodes d'assistance sociale n'étaient pas susceptibles de stimuler l'effort individuel qui conditionne l'épanouissement de l'économie nationale.

En réalité, l'assistance était loin d'être dispensée à la légère : les conditions de base étaient rigoureuses, mais les formalités étaient d'autant plus souples, qu'on était enclin à faire confiance à de simples déclarations verbales d'indigence. D'autre part, certaines initiatives tendaient à l'encouragement de l'activité économique. A Fès des mutualités encore à l'état embryonnaire se constituaient en caisses de crédit qui prêtaient sans intérêt. Les artisans et les commerçants à court d'argent pouvaient en bénéficier ; seuls les insolubles étaient astreints à produire une caution qui garantissait le remboursement.

A ces œuvres sociales collectives, à base habous, venaient se joindre les œuvres individuelles de charité, les aumônes obligatoires (comme celle qui doit avoir

lieu à l'occasion de la rupture du jeûne de Ramadan) et les dîmes canoniques (2 et demi % du capital numéraire et 10 % des récoltes). Jusqu'à la veille du Protectorat, on relevait, à Rabat par exemple, un système original de distribution des revenus de la Zakat : le contribuable en déclarait le montant au cadi qui lui envoyait, au fur et à mesure, et jusqu'à concurrence de la somme déclarée, des nécessiteux porteurs de bons dont la valeur correspondait aux besoins du bénéficiaire, déterminés d'avance sur enquête ; un minimum d'équité était ainsi garanti par le jeu de ce double contrôle.

#### **La cosolidarité entre citoyens, était de rigueur, toute l'année**

“En tribu, un bovin accidenté ou malade est saigné et les membres de la “djemaâ” sont tenus d'acquérir, chacun, une portion de la viande. Sorte d'assurance réciproque contre les aléas de l'élevage” (Propos d'un vieux marocain) p. 28)

“Celui qui s'introduit dans un champ de pastèques établi en terrain bouré (non irrigué), peut manger jusqu'à trois pastèques sans encourir de condamnation s'il l'a fait pour étancher sa soif (Orf des Resmoukas, (Surdon, Institut., p. 135)

Le pauvre hère qui ne possède rien a droit à trois jours d'hébergement à la maison commune. Passé ce délai, il doit entrer dans une famille ou déguerpir” (Surdon, Institutions, p. 199).

Mais quel rôle jouait l'Etat dans ce régime privé qui semblait à même de combler certaines défaillances de la société ? Par quoi contribuait-il à cette œuvre générale d'assistance ? Nous le verrons dans un autre numéro.

#### **Le souk, élément essentiel de l'économie maghrébine**

Le souk maghrébin demeure aujourd'hui le noyau de la décentralisation économique M. Montagne parle de “la grande foire maraboutique du Tazeroualt, comme le plus important marché du Sud au dernier siècle”. (Les Berbères et le Makhzen p. 107).

“L'auteur de la Rihla du Marabout de Tasaft, fait, en 1713, allusion à ce souk longtemps fréquenté par les gens du Souss, de l'Atlas ; le souk est l'élément essentiel de l'économie au Maroc ; Surdon va jusqu'à affirmer qu'au point de vue économique, l'Afrique du Nord peut être définie : une constellation de souks”.

Ce souk est à la fois le centre de la vie publique et

économique ; c'est pourquoi, il se trouve généralement dans un lieu harmonique des groupements formant la tribu, au débouché d'une vallée ou au point de rencontre de deux vallées, sur un chemin important de communication... Il existe généralement un souk par tribu... ; la foule qui fréquente le souk est assurée d'une protection spéciale ; l'acte le plus grave qui puisse être commis est, en effet, la rupture du souk ; aussi chaque souk était-il pouvu d'un tarif spécial d'amendes. Le principe était qu'une infraction ordinaire commise au souk s'entourait, par ce seul fait, de circonstances aggravantes (Institutions, pp. 165-168).

Au Maroc, “l'économie de la tribu est fermée. Chaque tribu a son souk. Chaque tribu, pour les institutions de crédit, a son contrat de rahn ou nantissement. L'activité de l'étranger (à la tribu) est étroitement surveillée et réglementée. Dans ce domaine rien ne se traite sans l'intervention de la djemaâ” (Surdon, Institutions, p. 215).

Parlant du Mohtasseb, Surdon précise que “toute la vie économique de la cité où il existe est entre ses mains ; il était le chef des corporations, le contrôleur des poids et mesures, le contrôleur du marché”.

(La France en A. du N., p. 232)

“Le mohtasseb a surveillance et juridiction sur tout ce qui concerne le commerce et l'industrie”. (Archives Marocaines, t. I, p. 13 et pp. 51-53).

#### **La caisse d'épargne**

Le Cheikh Mohamed Abdou, mort en 1905, a trouvé le moyen, dans une savante fetwa, de présenter comme licites pour la société musulmane, la Caisse d'Epargne et le gain de dividende ; de même avant lui, ses collègues de Constantinople avaient rédigé des fetwa, pour liciter l'émission d'obligations d'Etat productives d'intérêts” (Revue du Monde Musulman, p. 428).

#### **Le silo**

“Le silo joue un rôle considérable au Maghreb. C'est là que sont enfermées les provisions en grains du groupement (tribal) et c'est dans cette réserve que l'on puisera en cas d'insuffisance de la récolte : les silos sont plus souvent constitués par des constructions dont la réunion forme des villages” (Surdon, Institut ; p. 257)

#### **Les Sauterelles**

Des fléaux exceptionnels tels les sauterelles ajoutaient au Maghreb une note discordante ; mais “le

gouvernement a essayé d'organiser la défense contre le fléau... ; il achetait les œufs de sauterelles à trois réaux le quintal. Femmes, hommes, enfants apportent, à l'émir, des couffins remplis d'œufs que l'on jetait ensuite à la mer... ; les indigènes creusaient des

fossés autour de leurs propriétés pour éviter l'envasissement ; d'autres avaient entouré celles-ci de plaques de fer-blanc provenant de boîtes de pétrole et qui formaient une manière d'appareil cyriote" (Marakech. Ed. Doutté, fasc. 1<sup>er</sup>, p. 17).

